

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 10/01/2012

Numéro de FTS : 320-001.3

Date de révision : 14/07/2015

Révision No : 2

UltraCem® Liquid

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : 20564
 Nom du produit : UltraCem® Liquid
 Description du produit : Ciment de scellement verre ionomère renforcé à la résine, Part 2 de 2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Ciment de scellement dentaire professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan, UT 84095

Distributeur

Ultradent Products GmbH
 Am Westhover Berg 30
 51149 Cologne Germany
 Email : infoDE@ultradent.com
Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300
 (INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.
 Symboles de Danger : Xi
 Phrases R : R36/37/38, R43
 Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]
 Santé : Irritation des yeux, Catégorie 2
 Irritation de la peau, Catégorie 2
 Sensibilisation de la peau, Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC

Pictogramme (s) de danger : Xi



Irritant

R & S déclaration (s) : R36/37/38: Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.
 R43 : Peut provoquer la sensibilisation par contact cutané.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme (s) de danger :



Point d'exclamation

Mot d'avertissement : ATTENTION
 Mention (S) de danger :

H319 : provoque l'irritation grave des yeux.
 H315 : Provoque l'irritation de la peau.
 H317 : Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Déclaration(s) de précaution
 Prévention

: P280 : Porter des gants protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

Réponse

: P305 : SI DANS LES YEUX
 P351 : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes
 P313 : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.
 P302 + P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et au savon.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 10/01/2012

Numéro de FTS : 320-001.3

Date de révision : 14/07/2015

Révision No : 2

UltraCem® Liquid

Stockage : P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.
Elimination : P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux.
 (EC 1975L0442-20/11/2003)

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates : Sensibilisant possible

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide Poly Acrylique	9003-01-4	N/A	< 35	Xi ; R36/37/38	Non Classifié
2, Hydroxyéthyl Méthacrylate	868-77-9	212-782-2	< 20	Xi ; R43 ; R36/38	Irr. Yeux, Cat. 2 ; Irr. Peau, Cat. 2 ; Sens. Peau, Cat. 1 ; H315 ; H317 ; H319
PEGDMA	25852-47-5	N/A	< 15	Xi ; R37/38 ; R41	Non Classifié

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux : Rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.
Pour la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
En cas d'ingestion : Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
En cas d'inhalation : Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce produit ne présente pas de risque d'inhalation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux : Peut provoquer une irritation oculaire.
Peau : Peut causer une irritation cutanée et une sensibilisation.
Ingestion : Non attendu pour ce produit.
Inhalation : Non attendu pour ce produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Non Applicable

5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Aucun connu.
Risques d'explosion : Non déterminé
Explosion de feu : Non déterminé
Sensible aux décharges statiques : Non déterminé
Sensibilité aux chocs : Non déterminé

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 10/01/2012

Numéro de FTS : 320-001.3

Date de révision : 14/07/2015

Révision No : 2

UltraCem® Liquid

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie : Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Équipement de lutte contre l'incendie : CO₂, Produit chimique sec, Sable sec, Mousse.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Écoulement dans l'eau : Non Applicable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement : Absorber le liquide dans de la sciure de bois, du sable ou un absorbant inerte. Essuyer puis placer dans un container approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Non Applicable

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Eviter le contact prolongé avec les yeux et la peau.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Ciment de scellement dentaire professionnel

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection respiratoire : Une ventilation générale convenable doit être suffisante pour contrôler les niveaux atmosphériques.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide transparent

Odeur : Odeur caractéristique.

pH : < 3

Solubilité dans l'eau : Soluble

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si conservé et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes, sources d'ignition, lumière directe et matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Eviter les peroxyde organiques ou les acides forts ou les bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 10/01/2012

Numéro de FTS : 320-001.3

Date de révision : 14/07/2015

Révision No : 2

UltraCem® Liquid

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

AIGU

Notes : Dispositif biocompatible lorsqu'il est utilisé selon les directives des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique (Aigue)

LC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 48 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non déterminé

SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : N / A

14.2. UN Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Marchandise non dangereuse

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : N / A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : N / A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : Marchandise non dangereuse

RID – rail : Marchandise non dangereuse

IMDG – mer : Marchandise non dangereuse

IATA – air : Marchandise non dangereuse

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport en Vrac : Marchandise non dangereuse

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou : R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

positions H (nombre et texte : R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

complet) : R37/38 : Irritant pour le système respiratoire et la peau.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 10/01/2012

Numéro de FTS : 320-001.3

Date de révision : 14/07/2015

Révision No : 2

UltraCem® Liquid

Préparé par:
Résumé de révision

R41 : Risque de graves dommages pour les yeux.
R43 : Peut provoquer la sensibilisation par contact cutané.
Irr. Yeux, Cat. 2 : irritation oculaire, Catégorie 2
Irr. Peau, Cat. 2 : irritation cutanée, Catégorie 2
Sens. Peau, Cat. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H315 : Provoque l'irritation de la peau.
H317 : Peut provoquer une réaction cutanée allergique
H319 : Provoque de graves irritations oculaires.

Anu Kattoju

: Cette fiche remplace la fiche du 19/04/2012. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : UTILISATION GENERALE, PREPARE PAR, N°/ CODE PRODUIT. **Section 2** : GENERALITES EN CAS D'URGENCE - SOINS IMMEDIATS. **Section 3** : . **Section 4** : INGESTION, INHALATION, NOTES AU MEDECIN, SIGNES ET SYMPTOMES DE SUREXPOSITION (INGESTION, INHALATION, PEAU). **Section 5** : RISQUES D'EXPLOSION, MOYEN D'EXTINCTION, EXPLOSION DE FEU, PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX, SENSIBLE À LA DÉCHARGE STATIQUE, SENSIBILITÉ AUX CHOCS. **Section 6** : PROCEDURES GENERALES, ECOULEMENT DANS L'EAU. **Section 7** : MANIPULATION, DUREE DE VIE, STOCKAGE. **Section 8** : EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (YEUX ET FACE, VETEMENTS DE PROTECTION). **Section 9** : POURCENTAGE DE VOLATIBILITE. **Section 10** : PRODUIT DE DECOMPOSITION DANGEREUX, POLYMERISATION DANGEREUSE, STABILITE, STABLE. **Section 11** : AIGUE. **Section 12** : CONSÉQUENCES CHIMIQUES, DISTRIBUTION, BIOACCUMULATION / ACCUMULATION, TOXICITE AQUATIQUE (AIGUE) LC₅₀ 96 HEURES, EC₅₀ 48 HEURES, EC₅₀ 96 HEURES. **SECTION 12** : Information écologique. **Section 13** : METHODE D'ELIMINATION. **Section 14** : ROUTE ET RAIL (ADR/RID) (ROUTE ET RAIL (ADR/RID), POLLUANT MARIN N° 1), PAR ROUTE ET RAIL (GB uniquement)(CDG) - DISPOSITIONS PARTICULIERES **SECTION 14** : information de transport. Numéro UN, groupe d'emballage, ADR – route, IMDG- mer, IATA- Air. **Section 15** : RoHS **SECTION 15** : information concernant la réglementation. **Section 16** : DECLARATIONS GENERALES

Déclarations générales
Responsabilité du fabricant

: N / A = Non applicable
: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 09/01/2012

Numéro de FTS : 319-001.3

Date de révision : 14/07/2015

Révision No : 2

UltraCem® Powder

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : 20563
 Nom du produit : UltraCem® Powder
 Description du produit : Ciment de scellement verre ionomère renforcé à la résine, Part 1 de 2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Ciment de scellement dentaire professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan, UT 84095

Distributeur

Ultradent Products GmbH
 Am Westhover Berg 30
 51149 Cologne Germany
 Email : infoDE@ultradent.com
Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300
 (INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

Symboles de Danger

: Xi

Phrases R

: R36

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Santé

: Irritation de la peau, Catégorie 1
 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible (exposition répétée),
 Système nerveux central Catégorie 2
 : Toxicité Aquatique, Chronique, Catégorie 3

Environnemental

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC

Pictogramme (s) de danger

: Xi



Irritant

R & S déclaration (s)

: R36: Irritant pour les yeux.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme (s) de danger :



- Point
 d'exclamation



Risque pour
 La santé

Mot d'avertissement

: DANGER

Mention (S) de danger

: H317 : Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
 H373 : Peut provoquer des dommages pour le système nerveux central.
 H350 : Peut provoquer le cancer par inhalation.
 H412 : Nocif pour la vie aquatique avec effets à long-terme.

Déclaration(s) de précaution

Prévention

: P280 : Porter des gants protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

Réponse

: P305 : SI DANS LES YEUX

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 09/01/2012

Numéro de FTS : 319-001.3

Date de révision : 14/07/2015

Révision No : 2

UltraCem® Powder

Stockage
Elimination

P351 : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes
P313 : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.
P302 + P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et au savon.
P304+P340 : SI INHALE : Transporter la personne à l'air frais et assurer une respiration confortable.
: P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.
: P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates : Nocif si inhalé.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Verre de Fluoroaluminosilicate	65997-18-4	266-047-6	< 100	Xi ; R36	Tox. Aquat. Chronic 3 ; Sens. Peau, Cat. 1 ; STOT RE, Cat 2 ; Carc., Cat. 1A ; H317 ; H412 ; H350 ; H373

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux : Rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.
Pour la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
En cas d'ingestion : Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
En cas d'inhalation : Ventiler les locaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux : Peut être modérément irritant pour les yeux.
Peau : Peut causer une sensibilisation cutanée.
Ingestion : Non attendu pour ce produit.
Inhalation : Nocif si inhalé

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Peut provoquer le cancer si inhalé.

5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Aucun connu.
Risques d'explosion : Non déterminé
Explosion de feu : Non déterminé
Sensible aux décharges statiques : Non déterminé
Sensibilité aux chocs : Non déterminé

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 09/01/2012

Numéro de FTS : 319-001.3

Date de révision : 14/07/2015

Révision No : 2

UltraCem® Powder

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie : Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement : Absorber et jeter dans un container approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Non Applicable

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Eviter l'inhalation prolongée.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Ciment de scellement dentaire professionnel

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Poudre blanche

Odeur : Inodore ou sans Odeur caractéristique.

Solubilité dans l'eau : Insoluble

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si conservé et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune connue.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu.

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

AIGU

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 09/01/2012

Numéro de FTS : 319-001.3

Date de révision : 14/07/2015

Révision No : 2

UltraCem® Powder

Notes : Dispositif biocompatible lorsqu'il est utilisé selon les directives des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique (Aigue) : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

LC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 48 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non déterminé

SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : N / A

14.2. UN Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Marchandise non dangereuse

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : N / A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : N / A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : Marchandise non dangereuse

RID – rail : Marchandise non dangereuse

IMDG – mer : Marchandise non dangereuse

IATA – air : Marchandise non dangereuse

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport en Vrac : Marchandise non dangereuse

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

Information additionnelle : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux pour le transport. Peut provoquer le cancer par inhalation.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou : R36 : Irritant pour les yeux.

positions H (nombre et texte : Tox. Aquat. Chronic 3 : Toxicité Aquatique chronique 3

complet) : Carc. Cat. 1A : Carcinogénicité, Catégorie 1A

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 09/01/2012

Numéro de FTS : 319-001.3

Date de révision : 14/07/2015

Révision No : 2

UltraCem® Powder

Préparé par:
Résumé de révision

STOT RE, Cat. 2 : Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible (exposition répétée), Système nerveux central Catégorie 2
Sens. Peau, Cat. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H317 : Peut provoquer une réaction cutanée allergique
H350 : Peut provoquer le cancer par inhalation.
H373 : Peut provoquer des dommages pour le système nerveux central.
H412 : Nocif pour la vie aquatique avec effets à long-terme.

Anu Kattoju

: Cette fiche remplace la fiche du 20/04/2012. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : UTILISATION GENERALE, PREPARE PAR, N°/ CODE PRODUIT. **Section 2** : GENERALITES EN CAS D'URGENCE - SOINS IMMEDIATS. **Section 4** : INGESTION, NOTES AU MEDECIN, SIGNES ET SYMPTOMES DE SUREXPOSITION (INGESTION, INHALATION, PEAU). **Section 5** : RISQUES D'EXPLOSION, MOYEN D'EXTINCTION, EXPLOSION DE FEU, PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX, SENSIBLE À LA DÉCHARGE STATIQUE, SENSIBILITÉ AUX CHOCS. **Section 6** : PROCEDURES GENERALES, ECOULEMENT DANS L'EAU. **Section 7** : DUREE DE VIE, STOCKAGE. **Section 8** : EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (YEUX ET FACE, VETEMENTS DE PROTECTION). **Section 9** : POURCENTAGE DE VOLATIBILITE. **Section 10** : CONDITIONS A EVITER, PRODUIT DE DECOMPOSITION DANGEREUX, POLYMERISATION DANGEREUSE, MATERIAUX INCOMPATIBLES, STABILITE, STABLE. **Section 11** : AIGUE. **Section 12** : CONSÉQUENCES CHIMIQUES, DISTRIBUTION, BIOACCUMULATION / ACCUMULATION, TOXICITE AQUATIQUE (AIGUE) LC₅₀ 96 HEURES, EC₅₀ 48 HEURES, EC₅₀ 96 HEURES. SECTION 12 : Information écologique. **Section 13** : METHODE D'ELIMINATION. **Section 14** : ROUTE ET RAIL (ADR/RID) (ROUTE ET RAIL (ADR/RID), POLLUANT MARIN N° 1), PAR ROUTE ET RAIL (GB uniquement)(CDG) - DISPOSITIONS PARTICULIERES SECTION 14 : information de transport. Numéro UN, groupe d'emballage, ADR – route, IMDG- mer, IATA- Air. **Section 15** : COMMENTAIRES, RoHS SECTION 15 : information concernant la réglementation. **Section 16** : DECLARATIONS GENERALES

Déclarations générales
Responsabilité du fabricant

: N / A = Non applicable

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.